



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Soutenir les dessertes des aéroports pour maintenir et relancer le tourisme

Question écrite n° 31026

### Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur la situation particulièrement préjudiciable d'une réduction du programme de vols estivaux de la compagnie Air France pour l'économie du tourisme azuréenne. La crise sanitaire majeure du coronavirus qui a bouleversé les plus grandes nations a entraîné une fermeture progressive de l'ensemble des frontières mondiales. Compte tenu de son caractère pandémique, cette épidémie a brutalement interrompu le tourisme mondial et fortement paralysé le secteur des transports, et notamment celui de l'aéronautique qui peine encore à redémarrer malgré l'amélioration de la situation sanitaire. Pourtant, à l'heure du déconfinement de l'Union européenne, nombre d'acteurs de la filière tourisme s'alarment toujours sur les conséquences catastrophiques de la réduction annoncée des vols de la compagnie Air France des mois de juillet et août 2020, malgré le plan de sauvetage gouvernemental qui s'élève à 7 milliards d'euros. En ce sens, M. le député souhaite d'ailleurs rappeler que l'activité économique de ce secteur, qui représente 15 % du produit intérieur brut de ces territoires méditerranéens enclavés faute de déserte ferroviaire à grande vitesse ou de contraintes géographiques maritimes ou montagneuses, dépend largement des dessertes journalières et régulières de la Côte d'Azur, qui passe inévitablement par le premier aéroport de région de France. Or les annulations comme la suppression de ces dessertes, qui frappent durement ce secteur, menacent gravement l'économie de ces territoires fortement tournés vers l'international. Compte tenu de cet enjeu majeur du tourisme pour ces territoires, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement compte soutenir la normalité de ces dessertes indispensables à la relance économique et à la sauvegarde de l'activité de l'ensemble des acteurs touristiques de cette région.

### Texte de la réponse

L'ensemble des compagnies commerciales françaises ont transporté environ 70 millions de passagers en 2017 (source DGAC), le groupe Air France représentant à lui seul 80% de ce total, soit plus de 57 millions de passagers (Air France : 46,8 millions, Transavia : 5,6 millions, Hop : 4,5 millions, Joon : 0,2 millions). Air France est un atout indéniable pour l'attractivité de la France. La qualité reconnue de son service et sa visibilité mondiale contribuent à la promotion de la Destination France sans que cela ne représente un coût pour les territoires et les acteurs du tourisme français. Après une légère embellie en juillet, le trafic s'est de nouveau ralenti en septembre. Les réservations pour le dernier trimestre 2020 annoncent une fin d'année très difficile avec un recul de 78% par rapport à l'an dernier, selon l'IATA. S'agissant de l'activité des mois de juillet et août sur les axes Nice-Paris et Toulon-Paris (ces chiffres concernent à la fois l'activité au départ de Paris-Orly et Paris-Charles-de-Gaulle dans la mesure où l'activité à Orly n'a repris que le 31 août pour Toulon et très partiellement le 24 juillet s'agissant de Nice), il ressort les éléments suivants : - Au mois de juillet, la baisse d'offre est importante. Les premières semaines du mois correspondent au début de la phase de reprise du trafic post confinement. Air France souligne que les coefficients de remplissage sont plus bas qu'en 2019. - Au mois d'août, l'offre (en sièges) est presque équivalente à celle d'août 2019 sur ces 2 axes. Pour autant, le trafic reste décevant et en retrait par rapport à 2019, en particulier sur Toulon avec seulement 66% de coefficient de

remplissage. En synthèse, Air France a repris une exploitation au mois d'août quasiment identique à celle de 2019 avec cependant un nombre de passagers plus faible (-25%) et des coefficients de remplissage très bas notamment vers Toulon (-20pts). La situation ne s'améliore malheureusement pas au mois de septembre avec une faiblesse de la demande, tant pour les voyages à motif touristique que d'affaires. L'absence de touristes sur la Côte d'azur tient toutefois davantage à la fermeture des frontières et à la dégradation de la situation sanitaire qu'à la réduction du programme d'Air France sur ces destinations. Le Gouvernement est bien évidemment très vigilant sur l'évolution de cette situation. Il encouragera et soutiendra la reprise du tourisme et le développement des liaisons aériennes dans le respect des règles de sécurité sanitaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Pauget](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31026

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2020](#), page 4700

**Réponse publiée au JO le :** [19 janvier 2021](#), page 541